



## CHARTE Lune de Miel® TERROIRS PRESERVES

### **ENTRE**

La société FAMILLE MICHAUD APICULTEURS dont le siège social est situé Domaine Saint-Georges, 9  
Chemin de Berdoulou, 64290 GAN

### **ET**

Le Fournisseur \_\_\_\_\_ situé à \_\_\_\_\_ représenté par  
Monsieur/Madame \_\_\_\_\_ .

Le Fournisseur, partenaire de la société Famille Michaud Apiculteurs et signataire de la présente Charte Lune de Miel® s'engage à respecter, outre les dispositions contractuelles et réglementaires, les conditions de cette Charte pour tous les approvisionnements en miels auprès de la société Famille Michaud Apiculteurs.

**Le Fournisseur s'engage à sélectionner uniquement des miels issus de terroirs préservés en garantissant à la société Famille Michaud Apiculteurs :**

- ✓ L'absence de villes de plus de 400.000 habitants dans un rayon de 20 km
- ✓ L'absence d'industries chimiques et/ou pétrolières dans un rayon de 10 km
- ✓ L'absence de centrales nucléaires dans un rayon de 10 km
- ✓ L'absence de décharges publiques ou d'incinérateurs de déchets dans un rayon de 3 km
- ✓ L'absence d'aéroports de couverture nationale et internationale dans un rayon de 10 km

*La société Famille Michaud Apiculteurs se réserve la possibilité de contrôler par tous moyens le respect de ces engagements.*

*Cette Charte complète les dispositions prévues dans les contrats signés entre le Fournisseur et la société Famille Michaud Apiculteurs et est applicable pendant toute la durée de leur relation commerciale.*

Nom du signataire :

Date :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)